

Anor infos

9



**INFORMATION
POPULATION P.12**

Anor décroche
les 3 @@@
du Label national
"Ville Internet" 2012



**INFORMATION
SPECTACLE ... P.13**

Spectacle
Legend'Air



> DOSSIER

A Anor, rénover sa façade n'a jamais été
aussi simple !... **P.10-11**



| | |
|----------------------------------|-------------|
| Le mot du Maire | page 3 |
| Etat Civil | pages 4 |
| Extraits des Conseils Municipaux | pages 5/7 |
| Réceptions - Mises à l'honneur | page 8 |
| La Vie Locale Associative | page 9 |
| Le Dossier | pages 10/11 |
| Information Population | page 12 |
| Information - Spectacle | page 13 |
| Travaux | page 14/15 |
| Jeunesse | page 16 |
| CCAS-Solidarité | page 17 |
| Festivités passées | pages 18/19 |
| Festivités à venir | page 20 |

PRATIQUE

• Mairie

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange B.P. 3 - 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 51 11

Télécopie: 03 27 59 55 11

Site internet: www.anor.fr

Courriel: contact-mairie@anor.fr

Horaires d'ouverture: le lundi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et du mardi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Fermée le samedi. En raison des congés annuels, la Mairie sera **fermée** au public **tous les après-midi du 1^{er} au 31 août 2012 inclus.**

• Bibliothèque Municipale – Médiathèque

36 Rue Pasteur 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 74 68

Courriel: contact-bibliotheque@anor.fr

Horaires d'ouverture: mardi de 16h00 à 18h00 - Mercredi de 14h30 à 18h00 - Jeudi de 16h30 à 18h00 - Vendredi de 16h à 20h - Fermée le Samedi. En raison des congés annuels, la Bibliothèque sera **fermée** au public du **06 août au 05 septembre 2012 inclus.**

• Ouvertures/Fermetures des commerces en période estivale

Boulangerie RENAUX (Rue de Trélon) : Fermeture du 06 au 20 août 2012 inclus.

Boulangerie « Le Fournil Anorien » (Rue Pasteur) : Fermeture du 1er au 12 août 2012 inclus.

Bureau de Tabac/Presse Le Brazza : Fermeture du 03 au 16 août 2012 inclus.

Pharmacie FRISQUE-GOMET : Ouvert tout l'été du Mardi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Le Samedi de 9h à 12h30. Fermée le dimanche et le lundi.

CARREFOUR Contact : Ouvert tout l'été.

• Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise

La Malterie - Espace Michel Vanderplancke

16 Rue du Général de Gaulle 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 57 69

Site internet: www.si-anor.com

Courriel: contact@si-anor.com

Horaires d'ouverture: du mardi au Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 15h à 17h. Fermé le lundi.

• A NOTER sur votre Agenda:

Journée à la Mer - BOULOGNE-SUR-MER.

Organisée le Mardi 07 août 2012 par la Municipalité et le C.C.A.S de la Ville d'Anor.

Date limite d'inscription fixée au **vendredi 27 juillet 2012**. 89 places disponibles.

Pour tout renseignement sur les tarifs et pour vous inscrire, contacter la Mairie au **03 27 59 51 11**.



MESDAMES, MESSIEURS, CHERS ANORIENS,

En introduction, je tiens à remercier la grande majorité des Anoriens qui se sont déplacés pour voter aux différentes élections et en particulier lors des législatives. **Vous avez montré à Jean-Luc Pérat toute la reconnaissance qu'il méritait.** Je tiens une nouvelle fois à le remercier très sincèrement de son investissement durant ces cinq dernières années. **Nous pouvons compter sur sa détermination** pour poursuivre son travail en sa qualité de Conseiller Général pour le territoire en général et Anor en particulier.



« 30% du montant H.T est l'aide que les Anoriens peuvent obtenir pour la rénovation de leur façade »

J'émet le vœu, pour cette nouvelle législature, que notre territoire puisse toujours être reconnu et défendu...

L'équipe municipale, quant à elle, poursuit son travail et met en œuvre une multitude d'actions et d'opérations que vous pouvez découvrir grâce aux éléments des comptes rendus des séances du Conseil Municipal présents dans ce bulletin. Dans ce cadre, je vous informe de la **reconduction d'une opération pluriannuelle 2012-2014 de rénovation des façades pour les Anoriens.** Le dossier de ce journal y est d'ailleurs consacré et vous pourrez mesurer l'importance qu'elle revêt pour Anor et ses habitants.

Anor poursuit sa transformation notamment au travers des travaux d'amélioration et d'entretien de la voirie du pont de la rue Clémenceau actuellement en cours par les services du Département.

Sur le plan scolaire : **l'année vient de se refermer. Espérons qu'elle aura été profitable pour tous les enfants** et les jeunes. La municipalité n'a pas hésité à mettre les moyens pour que **les enseignants et les**

enseignantes puissent assurer leur travail avec efficacité.

Pour tous ceux qui n'ont pas la chance de partir en vacances, vous trouverez dans ce journal, **toutes les informations pour vous détendre et profiter, nous l'espérons, d'un été plus ensoleillé.**

Je terminerai avec **une pensée toute particulière pour mes collègues du conseil municipal hospitalisés** et leur souhaite un prompt rétablissement.

Joëlle BOUTTEFEUX,
Maire d'Anor



Bienvenue à

(décembre 2011 à mai 2012)

- | | | |
|---------------------------------------|--|---------------------------------|
| • Matthéo COLLARD 07/12/2011 | • Louise FIEVET COPPE 27/02/2012 | • Kylian LAFOREST 21/04/2012 |
| • Firmin RICHEZ 12/01/2012 | • Maud FOSTIER 12/03/2012 | • Louna PAPON 15/05/2012 |
| • Yanis PERRIN 23/01/2012 | • Lucie MEUNIER 14/03/2012 | • Cailya LEFEBVRE 18/05/2012 |
| • Jonas THOMA 04/02/2012 | • Erin POTTIER 19/03/2012 | • Tom WAROQUIER 24/05/2012 |
| • Lilou VANDE KERCKHOVE 06/02/2012 | • Nolan LEDUC 21/03/2012 | • Lucenzo FLAMENT 28/05/2012 |
| • Stacy AUBERT 13/02/2012 | • Merwan LEVENEUR 12/04/2012 | |
| • Hugo MORCHIPONT 21/02/2012 | • Julia VIDREQUIN MEURANT 13/04/2012 | |
| • Emeric PETIAU 23/02/2012 | • Andréa VIDREQUIN MEURANT 13/04/2012 | |
| • Eléna JOUNIAUX 26/02/2012 | • Louméa VIN 20/04/2012 | |



Nos condoléances aux familles et amis de

- | | | |
|---|--|--|
| 17/12/2011 Danielle MARLIÈRE Veuve TRAVET | 26/01/2012 Yvonne HANNECART Veuve WILMART | 17/04/2012 Daniel JAUQUET |
| 27/12/2011 Paulette REMOLU Veuve MAQUESTIAUX | 10/02/2012 Colette RÈMY Veuve CARRON | 25/04/2012 Louméa VIN |
| 08/01/2012 Henri LEBÈGUE | 16/02/2012 Denise FORTIER Epouse DUMANGE | 17/05/2012 Marie-Thérèse BAUDOUR JOSEPH |
| 09/01/2012 Lucienne CAUCHY Veuve BOULENGER | 27/02/2012 Alfréda LEROUGE Veuve DESTRÉS | 25/05/2012 Jeanne CHRÉTIEN Veuve BUNOU |
| 17/01/2012 Nadine SOYEZ Epouse TAUPIN | 03/03/2012 Philippe LEJARZA | 26/05/2012 Henri MEULEMEESTER |
| 19/01/2012 Lisiane DE SOUSA Epouse NOIVILLE | 29/03/2012 Edmonde ALLION Veuve LAFORGE | 30/05/2012 Lysie RUMIGNY |

NOUVEAU - SITE INTERNET DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD

Un outil supplémentaire pour vos recherches généalogiques

Depuis octobre 2011, les Archives Départementales du Nord vous proposent de consulter en ligne, sur le site Internet <http://www.archivesdepartementales.cg59.fr/> rubrique « Archives en ligne » puis « Etat-Civil », les microfilms des **registres paroissiaux et d'état civil** (tables décennales et actes d'état-Civil).

Pour la plupart des communes, **la période couverte va de 1802 à 1892**. Les deux décennies 1792-1802 et 1893-1902 ne sont disponibles que pour un nombre restreint de communes.

Depuis février 2012, un accès **aux registres des matricules militaires** (de 1867 à 1912) est à votre disposition sous le menu des **"Matricules militaires"**.

Site internet : <http://www.archivesdepartementales.cg59.fr/>

L'interface de recherche se situe dans la rubrique *"Archives en ligne"*.

Vous pouvez également accéder à ce lien via notre site Internet www.anor.fr, dans la Rubrique « Vie pratique » - « Généalogie – Recherches ».





PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique Vie Municipale et Projets - PV du Conseil Municipal), affichés à l'extérieur de la Mairie ou sur demande auprès du Secrétariat Général.

Séance du 14 novembre 2011 *(extrait)*

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Limiter l'étalement urbain et préserver les ruptures d'urbanisation



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme et de planification à l'échelon communal, il fixera dès la finalisation de l'ensemble de la procédure, les règles générales d'utilisation du sol. Il remplacera le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) actuellement en vigueur, depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, dite Loi SRU et intégrera également les éléments de la loi d'engagement national pour l'environnement ou « Grenelle II ».

Dans ce cadre, la Commune a déterminé les orientations d'aménagement de son projet de plan local d'urbanisme, par un projet d'aménagement et de développement durable, dans lequel elle a mis en relief différents éléments et besoins en matière d'identité et de croissance urbaine, de perspectives économiques,

de déplacement, de protection et de valorisation de l'environnement, de gestion des eaux et de gestion hydraulique.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable détaille ces orientations générales et notamment :

Au titre de l'identité et croissance urbaine : (extrait)

- Conforter l'image villageoise et la qualité du cadre de vie,
- Prévoir une offre diversifiée de logement permettant la mixité sociale : logements locatifs, accession à la propriété, personnes âgées...
- Préserver efficacement la forme urbaine de la commune, tout en proposant un support pour son évolution,
- ...

Au titre des perspectives économiques :

- Maintenir et développer les activités agricoles,
- Valoriser les potentialités patrimoniales de la Commune en développant un tourisme vert et « de mémoire »,
- ...

Au titre des déplacements :

- Prévoir et maintenir une offre diversifiée en terme de circulation : vélo, piéton, ... et équipements afférents,
- Poursuivre et développer les initiatives visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments publics et commerces aux personnes handicapées et à faciliter leur déplacement dans la zone urbanisée,
- ...

Au titre de la protection et valorisation de l'environnement :

- Préserver et valoriser les caractéristiques paysagères identitaires et notamment la trame verte du bocage comme élément identitaire du paysage mais également d'un point de vue quantitatif sur la ressource en eau (limite le ruissellement) et qualitatif (rôle épurateur),
- Définir, protéger et valoriser les éléments du paysage intéressants, bâtis ou naturels reconnus au titre de la Loi Paysage,
- ...

Au titre de la gestion des eaux et hydraulique :

- Préserver les zones inondables
- Conserver le réseau de fossé est essentiel,
- Maintenir et valoriser les potentialités écologiques,
- ...

Après un large débat et échange et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le Projet d'Aménagement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme.



Consultation du procès verbal complet sur simple demande en mairie ou sur le site internet de la commune www.anor.fr rubrique : vie municipale - PV du Conseil Municipal



Séance du 15 décembre 2011 (extrait)

Les derniers ajustements de l'année du budget Municipal sont votés

Les Conseillers Municipaux ont approuvé à l'unanimité les derniers ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget avant la clôture de l'exercice.

Ainsi, 135.000 € s'ajoutent au budget en section de fonctionnement et correspondent, pour l'intégralité, à l'inscription des travaux en régie. Ces inscriptions comptables permettent à Anor de récupérer une partie de la TVA sur les travaux réalisés par les Services Techniques Municipaux et ainsi d'optimiser ces ressources.

Grâce à ces opérations comptables une partie de la TVA sur les fournitures (mise en œuvre par les Services Municipaux) sera créditée sur le compte de la Commune l'année suivante au taux de 15,482 %. Ce qui représente un montant de 100.000 € en moyenne par an. A l'heure où les tensions financières pour l'ensemble des collectivités sont de plus en plus fortes, c'est un moyen supplémentaire d'améliorer la situation communale.

Pour la section d'investissement, c'est 249.990 € qui s'ajouteront pour notamment intégrer de nouvelles recettes provenant de produits de

cessions. Ces dernières seront affectées au projet de création du complexe multi activités.

Une hausse jugée trop importante pour la convention de fourrière

La prise en charge des animaux errants est dévolue aux Collectivités Locales et plus particulièrement aux Mairies, conformément au Code Rural. A ce titre, c'est la SPA qui assure ce service contre rémunération. Cette dernière vient de faire savoir à la Commune qu'elle est contrainte de revoir le coût par habitant.



Les Conseillers Municipaux jugent trop importante cette augmentation transmise par la SPA dans le cadre de la nouvelle convention de fourrière. En effet, cette augmentation s'élève à 100 % comparé au coût précédent.

Des démarches seront donc établies pour réduire ce coût même si les prestations n'appellent pas de remarques particulières.

Anor, renouvelle son portage pour la Quinzaine du Conte



Pour l'édition 2011, Anor prend en charge l'organisation et le financement de la Quinzaine du Conte pour l'ensemble des Communes du Canton participantes.

Dans ce cadre, Madame le Maire est autorisée à signer les conventions avec les Communes de Fourmies, Wignehies, Ohain, Wallers-en-Fagne, Trélon, Baives, Eppe-Sauvage, Féron et Glageon, afin de répartir le coût de cette action s'élevant à 13.950 €.

CUCS : la nouvelle programmation est approuvée

L'action intitulée « Remobilisation de la population d'Anor autour d'un projet d'insertion sociale et professionnelle » et l'action « Légendes et Contes » avec Trélon et Wignehies sont renouvelées pour 2012.

En bref... Les autres décisions prises...

Administration Générale et Personnel Communal: Fixation de la prime de fin d'année 2012 - indexation et formalités, Convention avec les Communes pour le Festival des Voix de Mai.

Amélioration de l'Habitat: OPAH attribution des primes municipales aux propriétaires – rénovation des façades : attribution des subventions municipales aux propriétaires.

Suivi des subventions: Notifications et Versements

Informations – Remerciements – Questions diverses.

Consultation du procès verbal complet sur simple demande en mairie ou sur le site internet de la commune www.anor.fr - rubrique: vie municipale - PV du Conseil Municipal



Séance du 1er mars 2012 (extrait)

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont approuvés

975.425,58 €, c'est le résultat global et excédentaire de l'exercice 2011 qui est aujourd'hui clos. En effet, les Conseillers Municipaux ont approuvé le résultat du Compte Administratif présenté par Madame le Maire et le Compte de Gestion présenté par Madame la Trésorière de Fourmies, qui sont identiques en tout point notamment par rapport aux écritures comptables enregistrées de part et d'autres.



Ce résultat provient de la différence entre l'excédent de la section de fonctionnement de 1.265.412,00 € et du déficit de la section d'investissement de 289.986,92 €. On constate pour ces 2 sections (Fonctionnement et Investissement) une stabilité des dépenses 3,74 M d'€ en 2010 et 3,73 M d'€ cette année, mais une hausse du niveau des recettes passant de 4,48 M d'€ en 2010 à 4,70 M d'€ en 2011. Il faut remarquer le point positif de maintien des dépenses notamment en section de fonctionnement (2,59 M d'€ en 2010 et 2,35 M d'€ en 2011 avec une augmentation du niveau des recettes passant de 3,42 M d'€ en 2010 à 3,56 M d'€ en 2011).

Par ailleurs, l'affectation du résultat permettra à la Commune d'affecter le reste de l'excédent 662.840,58 € en section de fonctionnement pour le budget de l'exercice 2012.

La Galoperie, une décision de principe pour le Conservatoire d'Espaces Naturels

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte d'engager les négociations pour céder une partie des parcelles du site de la Galoperie au Conservatoire d'Espaces Naturels en vue de la gestion des parcelles nécessitant une gestion naturelle attentive et toute particulière dans un contexte d'un éventuel classement en Réserve Naturelle Régionale. La Commune conserve les parcelles auparavant construites pour y développer un projet.



3 avances de subvention et une définitive sont attribuées aux Associations

Anor-Europe, le Football Club d'Anor et Festiv'Anor bénéficieront donc d'une avance de subvention à valoir sur leur subvention 2012, ces avances étant

nécessaires pour faire face aux différents engagements pris par ces 3 associations, durant cette première période de l'année.

De même, une subvention de 3.000 € est attribuée à l'association « les Boucles Cyclistes du Canton de Trélon » pour le Challenge National Juniors de la Fédération Française de Cyclisme qui se déroulera le 15 avril 2012.

RENOUER, Anor est candidate pour la Verrerie Blanche

Anor va très prochainement répondre à l'appel à projet lancé par les 3 parcs Naturels Régionaux pour bénéficier d'un accompagnement, et d'une expérimentation dans la mise en œuvre d'un processus de renouvellement urbain écologique.

Le Conseil Municipal a accepté de s'inscrire dans cette démarche pour le site de la Verrerie Blanche



En bref... Les autres décisions prises...

Finances communales : Accord de garantie d'emprunt à la SA d'HLM l'Avesnois pour l'opération de constructions rues Pasteur-Saint Roch et rue du Petit Canton - Sollicitation financière auprès du Conseil Régional pour le spectacle « son et lumières ».

Domaine et Patrimoine Communal : Echange de parcelles entre la Commune et Mr-Mme VALISSANT Bernard.

Personnel Communal : Modification du tableau des emplois permanents du personnel communal.

Amélioration de l'habitat : Attribution des subventions municipales aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation de façades - programmation pluriannuelle 2012-2014.

EPCI, Syndicats et Organismes : Convention de service pour l'accès au site d'échange de documents entre la CAF du Nord et ses partenaires (SEPIA).

Suivi des subventions : Notifications et Versements.

Informations - Remerciements - Questions diverses

Consultation du procès verbal complet sur simple demande en mairie ou sur le site internet de la commune www.anor.fr

CLASSEMENT DU CONCOURS DES MAISONS GARNIES DE NOËL 2011

Le 29 mars 2012, s'est déroulée à la Salle Lobet, la réception organisée pour les participants au concours des maisons garnies de Noël 2011. Ce concours organisé par la Municipalité et coordonné par M. Yves VINCENT, Adjoint au cadre de vie et aux grands projets de la Commune, comportait trois critères de sélection : l'originalité, le volume et l'aspect général des illuminations de Noël. Pour l'occasion, le jury composé de Vincent Gillot et

Sylvie Pérat, Conseillers Municipaux, accompagnés de deux enfants, a attribué des points à chaque participant lors de son passage entre Noël et Nouvel an.

Les 20 participants, dont vous trouverez le classement ci-dessous, ont été remerciés pour l'intérêt qu'ils portent à la Commune d'Anor et se sont vus remettre un bon d'achat pour leur participation.

- 1 – LARCHER Cathy
- 2 – FOSTIER Anne-Marie
- 3 – LEGROS Geneviève
- 4 – BAIVIER Maryse
- 5 – KOPEC Aurélie
- 6 – HAUSEMONT Angélique
- 7 – BOURGEOIS Didier

- 8 – SAUTIERE Jean-Claude
- 9 – PRISETTE Corinne
- 10 – BLANCHARD Mickaël
- 11 – COLLIGNON Sylvie
- 12 – COLLET Joël
- 13 – CARION Jean-Michel
- 14 – GUERIT Michèle



- 15 – MAYEUR Eddy
- 16 – TAVERNE Thomas
- 17 – WILLIAME Vincent
- 18 – MAJOIS Gwendoline
- 19 – ALMEIDA Aurora
- 20 – GILLES Fabrice

✚ Fête du travail – Remise des Diplômes de la Médaille d'Honneur du Travail

Le mardi 1^{er} mai 2012, Madame le Maire a procédé, lors de la cérémonie de la Fête du Travail, à la remise des médailles d'honneur du travail. 14 diplômés ont été mis à l'honneur.

La médaille « **échelon Argent** » pour 20 années de service, a été décernée à : Régis COLLIGNON, Directeur administratif à la S.A Fonderies de Sougland de Saint-Michel, M. Jean-Luc CORNIL, Agent professionnel au sein de l'entreprise M.C.A (Maubeuge Construction Automobile), M. Thierry FONTENELLE, ouvrier en ESAT à la Ferme du Pont de Sains de Féron, M. Joël LEFEVRE, Responsable EDI

(Echange des données informatisées) à AML Systems de Hirson.

Ont reçu la médaille "**échelon Vermeil**" pour 30 années de service : M. André CARLIER, Electro-mécanicien à TROUV France de Fontaine-lès-Vervins, M. Didier CAUDERLIER, Directeur Adjoint à la Maison des Enfants de Trélon, M. Philippe SADET, Mécanicien aux Acières et Forges d'Anor et M. Roger TUTIN, Ebarbeur aux Acières et Forges d'Anor.

La médaille « **échelon Or** » pour 35 années de service a été décernée à : Mme Martine CAMBRAYE, Comptable aux Acières et Forges d'Anor, Mme Francine LEROY, Opératrice sur presse chez Léo François de Fourmies, Mme Marie-Noëlle POTTIER, Agent administratif aux Acières et Forges d'Anor et M. Christian LEVEQUE, Tôlier finition à M.C.A. de Maubeuge.

Ont ensuite été récompensés de la médaille « **échelon Grand-Or** » pour 40 années de travail : M. Albert PETIT, Préparateur outillage à Agrati Fourmies SAS, et à M. Daniel RICHARD, Agent de production au sein des Acières et Forges d'Anor.

RÉCEPTION DE LA FÊTE DES MÈRES 2012

Le samedi 02 juin 2012 à 17h s'est déroulée à la Malterie la réception annuelle organisée à l'occasion de la Fête des Mères.

Madame le Maire et son équipe municipale ont mis à l'honneur les mères de famille qui se dévouent ou se sont dévouées à leurs enfants. Une dizaine de mamans ont répondu présentes à l'invitation et chacune a reçu un bon d'achat en cadeau.





LE SYNDICAT D'INITIATIVE D'ANOR

par Loïc DEBOUZY, Président

- **Le syndicat d'initiative d'Anor compte parmi les plus anciennes associations de la commune, puisqu'il fête son 75^{ème} anniversaire en 2012.**

C'est dans les années 80 que le Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise a pris l'essor qui l'a amené à devenir ce qu'il est aujourd'hui. L'arrivée de **Michel VANDERPLANCKE** à la tête de l'association a été une véritable renaissance pour le S.I. Il a restructuré l'activité de l'association en créant des commissions thématiques qui fonctionnent toujours aujourd'hui : tourisme, animation, randonnées, patrimoine, le tout dans la joie et la bonne humeur.

Le syndicat d'initiative d'Anor et du Pays d'Oise est une association loi 1901 régie par un conseil d'administration de quinze membres qui compte aujourd'hui environ 80 bénévoles. Le S.I mène ses actions en étroite collaboration avec la Ville d'Anor qui lui accorde sa confiance. Confiance qui se traduit par le soutien financier important apporté, mais aussi par l'application des conventions concernant la gestion de l'aire de camping-car, et la vente de la Culminante, bière d'Anor.



La première vocation d'un syndicat d'initiative est **le tourisme** : accueillir le visiteur. Dans le superbe local mis gracieusement à disposition de l'association par la commune d'Anor ce sont, chaque année, environ 300 visiteurs d'Anor, des environs ou de beaucoup plus loin qui poussent la porte du S.I pour y faire une demande que les bénévoles, qui assurent les permanences, essaient de satisfaire au mieux. A peu près autant de demandes formulées par courrier, par téléphone ou par courriel sont réceptionnées et satisfaites.

En 2011, c'est presque 1400 personnes qui ont trouvé le renseignement recherché sur le site Internet du syndicat

d'initiative www.si-anor.com.

L'association apporte sa contribution aux animations proposées par la Ville d'Anor : Cavalcade, Téléthon, Marché de Noël. Elle organise également chaque année une soirée cabaret qui a permis en 2011 de découvrir une jeune interprète de la région, et en 2012 un Jazz Band des plus dynamiques. Elle met également en place des expositions artistiques qui mettent en valeur les talents locaux.

Le syndicat d'initiative participe également à la **mise en valeur du patrimoine local**. Plusieurs ouvrages, conçus par les membres de l'association, sont aujourd'hui proposés aux amateurs d'histoire : documents pour servir à l'histoire d'Anor, Anor en Avesnois au fil de l'eau notre histoire ; Si Anor m'était conté tome 1, 2, 3 et 4 (sur la Lobiette, La Neuve-Forge, Milourd et l'église Saint-Nicolas). Un cinquième tome est en cours de réalisation sur le quartier et l'étang de la Galoperie.

Chaque année, le Syndicat d'initiative propose une exposition thématique sur le patrimoine.

Le S.I a conçu et mis en place plusieurs **circuits de randonnée** sur le territoire de la commune dont le circuit des chemins de terre (fléché en bleu au départ de la Malterie).

Dans le même esprit, sont proposés quatre circuits de découverte du petit patrimoine religieux, chapelles et oratoires, qui ont été mis en valeur par l'association des amis des chapelles aujourd'hui disparue.

La commission randonnée propose, aux amateurs de randonnée pédestre, un calendrier d'une vingtaine de sorties sur l'année. Le samedi après-midi ou le dimanche les randonneurs se retrouvent pour parcourir les sentiers balisés de la région (liste des randonnées semestrielles consultable sur le site internet du S.I).

Le temps fort de la vie du syndicat d'initiative est bien entendu la **fête de la randonnée** qui propose à tous, chaque année, le 3^{ème} week-end du mois d'avril, deux jours d'animations. Plus de quinze randonnées sont proposées au départ du Parc Despret sur le week-end : pédestres, cyclotouristes, vététistes, équestre ou encore des randonnées thématiques découverte

nature, gourmande, balade spectacle, nocturne, avec les ânes. Le samedi et le dimanche des animations sur le site sont proposées aux randonneurs comme aux visiteurs de passage : jeux traditionnels, spectacle des Nathalie's, concert de génération acoustique, manœuvre des sapeurs-pompiers, animations destinées aux enfants. La fête de la rando est devenue un rendez-vous incontournable parmi les animations cantonales.

- **L'avenir du syndicat d'initiative**

La création de l'office de tourisme du Pays de Fourmies donne au sud-avesnois un outil de développement touristique à une échelle beaucoup plus large, celle du Canton et au-delà, en y associant les partenaires de la Thiérache axonaise et la Belgique.

Le conseil d'administration du syndicat d'initiative s'engage dans cette démarche et sera ainsi un partenaire actif dans la promotion et le développement touristique.

Les idées et les projets ne manquent pas, le soutien de la Ville d'Anor et la collaboration avec l'office de tourisme du Pays de Fourmies sont des atouts indiscutables. L'équipe du syndicat d'initiative d'Anor et du Pays d'Oise aura toujours besoin d'un engagement constant de ses bénévoles. Toutes celles et tous ceux désireux d'apporter leurs idées et leur énergie pour participer aux activités du syndicat d'initiative d'Anor seront les bienvenus(e).

La Malterie 16 rue du Général de Gaulle 59186 ANOR. Ouverture : du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 15h à 17h.



Téléphone : [03 27 59 57 69](tel:0327595769)

Courriel : contact@si-anor.com

Site web du S.I : www.si-anor.com

Site web de la fête de la rando :

www.feterandoanor.com

A ANOR, RÉNOVER SA FAÇADE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE !

10 ans après le lancement de la première opération avec une participation financière totale de 269.000 € c'est 115 façades qui ont été traitées sur le territoire Anorien.

LA STRATÉGIE GLOBALE d'aménagement et la recherche systématique de l'attractivité communale sont à l'origine des trois premières opérations de rénovation des façades lancées il y a déjà plus de 10 ans maintenant.

La 1^{ère} opération lancée en 2000, et financée à l'époque par les Fonds FEDER (Europe) a permis de traiter 55 façades, pour une participation de la Commune à hauteur de 122.000 €. Forte de cette réussite, la Commune a alors poursuivi par une seconde opération lancée pour la période de 2006-2008, sans financement FEDER cette fois-ci, et 43 façades ont été effectuées, pour une participation communale de près de 101.000 €.



Avant travaux

Compte tenu des engagements de campagne, le nouveau Conseil Municipal a renouvelé cette opération pour la période de 2009 à 2011, et ce sont 17 façades supplémentaires qui ont été rénovées pour une participation de 46.000 €. Au total, c'est donc 115 façades qui ont été traitées, valorisant ainsi le cadre de vie pour une participation financière communale de 269.000 € au total.



Après travaux

En raison du réel impact des trois premières opérations, le Conseil Municipal, lors de la séance du 28 octobre 2011 et à l'unanimité des membres, a souhaité poursuivre les efforts en lançant une nouvelle opération pluriannuelle pour la période 2012 à 2014 et en maintenant son engagement financier au même niveau, à savoir 30 % du montant H.T. des travaux dans la limite de 22.867 € par immeuble.

Par ailleurs, et au-delà de l'impact visuel apporté par ces opérations, cette décision a été motivée par deux arguments principaux. En effet, cette aide bénéficie directement aux Anoriens qui s'engagent à rénover leurs façades, mais donne aussi du travail aux artisans qui réalisent des travaux. Ce qui participe au maintien de l'économie, favorise les marchés pour les entreprises et donc soutient l'emploi au niveau local notamment.

• COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DU SOUTIEN DE LA COMMUNE ?

Il vous suffit de prendre contact en mairie pour vous faire connaître et remplir un coupon avec vos coordonnées. Ce dernier est également téléchargeable sur le site de la Commune www.anor.fr – rubrique « téléchargement ».

Le cabinet SOREPA prendra alors contact avec vous afin de monter votre dossier.

• QUELLES SONT LES MODALITÉS PRATIQUES DE L'OPÉRATION ?

Les modalités de cette opération définies lors de la réunion du Conseil Municipal sont simples :

- Il n'y a aucune condition de ressources tant pour les propriétaires occupants que bailleurs,
- Le propriétaire désigne librement l'entreprise de son choix (celle-ci doit être spécialisée, agréée et assurée),
- Préalablement au lancement des travaux, une convention est établie définissant les travaux envisagés et la participation financière de la Commune (30%),



Une aide financière de la Commune de 30% du montant H.T et une aide à la constitution des dossiers vous sont proposées

- Le propriétaire commande les travaux, suit le chantier et règle la facture finale,
- Une réception des travaux intervient en présence d'un représentant de la Commune et le maître d'œuvre assistant de la Ville,
- Sur présentation du décompte définitif ou de la facture de l'artisan préalablement acquittée, la commune procède au paiement de sa participation sur votre compte bancaire,

• QUELS SONT LES CRITÈRES PRÉCIS POUR BÉNÉFICIER DE LA SUBVENTION MUNICIPALE ?

Les interventions concernent uniquement les immeubles privés d'habitation, d'habilité correcte. Seules les façades donnant sur un espace public ou un espace ouvert en permanence au public, sont recevables au titre de cette action,

- Seules les dépenses de travaux pourront bénéficier d'une aide au titre du traitement des façades,
- La collectivité met en place un dispositif d'animation et de conseil pour faciliter les démarches administratives nécessaires et garantir la qualité architecturale des interventions,
- Les travaux pris en compte dans le calcul de la subvention, visent à redonner au bâtiment son aspect d'origine. Ils pourront concerner notamment :
 - Le nettoyage, le piquetage des enduits, ciment,
 - Tout traitement adapté au nettoyage et à la consolidation de la façade,
 - Le rejointoiement,
 - La reprise de maçonnerie, ossature bois, métal et bardage et badigeons,
 - Le changement des menuiseries extérieures uniquement en cas de transformation pour revenir à l'état d'origine de l'immeuble,

- Les chéneaux, gouttières et descentes d'eau.

- Sont exclus de l'ensemble subventionnable :

- Les travaux sur les toitures, le changement des menuiseries extérieures et volets roulants,
- Les équipements techniques (coffrets, réseaux, protection lignes EDF et PTT,...),
- La dépose et repose d'enseignes lumineuses,...
- Les ajouts par rapport à l'aspect d'origine,
- Les travaux assimilés à du neuf (reconstruction ou consolidation du gros œuvre menaçant, ruine).

Pour vous aider à constituer le dossier de demande à présenter à la Commune et ainsi participer à la préservation et à la restauration du patrimoine architectural local, la Commune a confié au Cabinet SOREPA de Maubeuge une mission de suivi administratif et technique. Nous avons posé 3 questions à Nathalie DEBIEVE en charge de cette mission.

• QUEL EST LE RÔLE DE LA SOREPA DANS L'OPÉRATION FAÇADE ?

Notre rôle est de suivre l'opération à partir des candidatures déposées en mairie. Il s'agit de vérifier la cohérence du projet de chaque propriétaire et de les conseiller sur les techniques les plus appropriées tels que :

- le sablage, le gommage, l'hydrogommage pour les façades en pierres et briques,
- la pose de l'hydrofuge mais également tous types de traitement particuliers pour obtenir un bon résultat.

Nous conseillons vivement d'établir plusieurs devis comparatifs et de vérifier la qualification et la garantie apportée par l'entreprise.

C'est sur cette base que nous rédigeons la convention entre le propriétaire et la

commune pour présentation au conseil municipal.

• QUELLE EST LA DURÉE D'UNE OPÉRATION FAÇADE ?

Sur approbation de la commune, le propriétaire fait réaliser les travaux.

Dès leur achèvement, nous procédons à la réception des travaux en présence de la commune, du propriétaire et de l'entrepreneur permettant d'engager le paiement de la subvention municipale.

La durée dépend bien entendu de la disponibilité des entreprises et peut s'étaler de 3 à 6 mois.

• QUELLE EST LA DURÉE D'UNE OPÉRATION FAÇADE ?

Nous intervenons sur l'ensemble de l'arrondissement, et il est vrai que sur la commune d'Anor toutes les conditions sont réunies pour réussir l'opération, tant par le niveau d'engagement financier de la commune que de la volonté des habitants d'embellir leur commune.

La souplesse du dispositif est un gage de satisfaction que l'on retrouve dans le fait que n'avons pas à déplorer de litiges ni de sinistres particuliers.



Nathalie DEBIEVE du cabinet SOREPA

Pour toute information :

Cabinet SOREPA de Maubeuge

Tél. : **03.27.62.48.75**

Ou Mairie d'Anor - Tél. : **03.27.59.51.11**

ANOR DÉCROCHE LES 3 @@@ DU LABEL NATIONAL "VILLE INTERNET" 2012

Après avoir reçu en janvier 2011 le label "Ville Internet" 2 arobases, la Ville d'ANOR se voit honorer pour la deuxième année consécutive avec la mention 3 @@@ décernée par l'association Villes Internet qui récompense les cités en réseaux et l'Internet citoyen



Cette 3^{ème} arobase a été décernée le lundi 6 février 2012 à Paris, par l'association nationale Villes Internet, dans un contexte de forte concurrence. Le jury, composé d'experts, analyse les politiques menées par les collectivités sur la base de critères liés aux valeurs de citoyenneté active et de démocratie participative.

356 Villes ont participé au Label Ville Internet en 2012 et ont ainsi été distinguées avec les labels allant de la simple mention "Ville internet" à la catégorie @@@@ (5 arobases). Parmi les 115 villes ayant obtenu le label @@@ (3 arobases), 18 étaient de la région Nord-Pas de Calais... **1 seule de l'Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe**, celle d'Anor www.anor.fr qui rejoint ainsi, au palmarès des 3 @@@ 2012, les villes d'Armentières, de Roubaix, de Marcq-en-Baroeul, de Trith-Saint-Léger et de La Madeleine... Un site jugé complet puisque outre des informations générales, il permet d'accéder à l'ensemble des services en ligne qu'ils soient locaux ou nationaux (ex. : demande d'acte d'état-civil, demande de casier judiciaire, consultation du cadastre, demandes de délivrance ou de réparation des bacs d'ordures ménagères, délivrance des cartes d'accès à la déchetterie, certificat de non gage, inscription sur les listes électorales...), et à l'ensemble des formulaires citoyens et aux nombreux outils de simulations existants (CAF, Pôle Emploi, Retraite, etc...).

Mais ce n'est pas tout. Le site permet

également de payer en ligne, grâce à une solution sécurisée et par carte bancaire, les prestations du service enfance (restauration scolaire, garderie, centre de loisirs, etc...). Après un démarrage timide en 2009 avec un peu plus de 50 paiements enregistrés, l'année 2011 affiche fièrement plus de 250 paiements, et vient donc de dépasser les versements enregistrés par chèques ou espèces.



Joëlle BOUTTEFEUX, Maire d'Anor, **a exprimé toute sa satisfaction à l'annonce de cet excellent résultat** notamment au regard de la taille de la Commune et a déclaré qu' "Anor souhaite poursuivre l'amélioration des services rendus à la population grâce à Internet, et réalise de nombreuses ac-

tions innovantes, l'objectif est donc de continuer dans cette direction".

Elle a également tenu à remercier l'ensemble de son équipe municipale pour leur adhésion et leur soutien dans ces différentes actions, en particulier Marc FRUMIN, Adjoint à la Culture et à la Communication, ainsi que le personnel de la Mairie qui propose chaque année de nouveaux services et alimente le site quotidiennement au sein d'une organisation aujourd'hui bien rodée.

L'ouverture de la **nouvelle borne de services**, à l'intérieur de l'Espace Services Publics, vous permet, grâce à un accueil convivial et individualisé, et afin de rendre plus simples et plus pratiques les démarches quotidiennes des administrés, d'accéder à l'ensemble des services via Internet www.anor.fr rubrique "accès borne publique". Cela marquera à coups sur une étape importante dans la poursuite de la progression d'accompagnement proposée aux habitants de la Commune après l'utilisation du visio-guichet avec le Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mission Locale Rurale de l'Avesnois.



SPECTACLE « PROMENADE » ANOR

à « La Galoperie » les 14, 15 et 16 septembre 2012

En partenariat avec plusieurs associations locales,
Scènes de Méninges en Avesnois et le Théâtre du Bimberlot, présentent :

Legend'air

1, 2, 3 nous irons au bois,
cueillir des histoires d'amour et de forêts !

Spectacle en nocturne :

- Le Vendredi 14 septembre 2012 départ à 19h00, à 19h30, à 20h00.
- Le Samedi 15 septembre 2012 départ à 19h00, à 19h30, à 20h00.
- et le Dimanche 16 septembre 2012 départ à 15h00, à 16h00, à 17h00...

Les preux chevaliers de notre région sont partis guerroyer en terre sainte, abandonnant les dames de Trélon et d'Avesnes... Nous sommes en plein Moyen-âge et tandis que les épouses du sire d'Avesnes et du chevalier de Trélon attendent telles des Pénélopes le retour de leurs hommes, des intrigues amoureuses se nouent sous le ciel de l'Avesnois. Dans les nuages plane le cheval des quatre fils Aymon...

Pour ce spectacle « promenade », les comédiens vous invitent à les suivre sur les sentiers qui sillonnent l'ancien Parc de « la Galoperie ». A la croisée des chemins, ils vous proposeront de découvrir de vieilles histoires de notre région. Au cours de ce spectacle « balade », 80 comédiens et figurants vous invitent à vivre : la tragédie de la Dame de Trélon, l'épopée de Jean II d'Avesnes ou encore la folle aventure des fils Aymon.

Au cœur de la forêt d'Anor, **trois actes** vous seront proposés dans des théâtres de plein air construits pour l'occasion... Dans ce décor naturel unique revivront les belles légendes de notre passé.

Au fil des étapes de ce voyage pas comme les autres, vous découvrirez une nouvelle légende. Vous serez transportés au centre du récit. Vous pourrez vous laisser éblouir par un univers empreint de merveilleux et d'imaginaire.

Première étape : "l'étang de la folie"...

Le sire de Trélon partit pour la croisade, je ne me rappelle pas en quelle année.

Adieu, Trélon ; adieu surtout, ma mie, de votre époux espérez le retour ! Après ces recommandations, le sire de Trélon partit tout triste de l'ennuyeuse vie que la dame châtelaine allait mener... Mais la dame châtelaine n'était point d'une humeur aussi sédentaire que son bon mari le croyait.

Deuxième étape : "Jean II d'Avesnes"...

Au XIII^{ème} siècle, à Avesnes-sur-Helpe, le jour de l'an, Jean II d'Avesnes déclara son amour à la comtesse d'Artois... « Hélas, mille fois hélas, il faut que vous sachiez que j'ai déjà seigneur et mari, celui-ci est parti en croisade il guerroye en terre sainte ! ». Désespéré, Jean se réfugia dans la forêt...

Troisième étape : "les quatre fils Aymon"...

Poursuivis par le roi Charlemagne, Renaud, Alard, Guichard et Richard, les quatre fils du duc Aymon sont venus non loin d'ici ! Leur cheval-fée « Bayard » a laissé dans la roche la trace de son sabot. Parfois la nuit lorsque se lève la tempête et l'orage on peut voir passer dans le ciel de l'Avesnois un cheval immense !

Attention, tels des explorateurs vous partez à l'aventure alors n'hésitez pas à vous munir de lampes de poches pour les spectacles en « nocturne » et pour toutes les représentations prévoyez de bonnes chaussures ! En cas de mauvais temps, si le roi soleil n'est pas de la partie, prévoir pour ce voyage dans le temps un parapluie et des vêtements chauds !



Entrée : 3 euros, gratuit pour les moins de 12 ans.

Réservations :

Du lundi 3 au jeudi 13 septembre 2012, de 9h à 12h et de 15h à 19h au **03.27.57.41.88**.

Vente sur place, dans la limite des places disponibles.

Spectacle créé par l'association « Scènes de Méninges en Avesnois » avec le soutien du Théâtre du Bimberlot et des communes d'Anor, Trélon et Wignehies dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, en partenariat avec les associations locales et les habitants du Canton de Trélon.



- Travaux - Pont du ruisseau Saint-Hubert
Rue de la Chapelle Blanche



- Création de jardins suspendus à l'Ecole Maternelle
« Les P'tits Loups »



- Pose de bordures – Ruelle Vitou



- Remise en état des gradins du Stade de Football



- Espaces Verts - Entretien et fleurissements



- Création du logement 9 Bis Rue Léo Lagrange





LA PÉRIODE ESTIVALE PERMET AUX JEUNES DE PROFITER D'ACTIVITÉS DIVERSES ET VARIÉES

Un été en Nord



Un été en Nord est une opération jeunesse initiée et financée par le Conseil Général du Nord, en faveur des **collégiens âgés entre 11 et 15 ans** qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances lors de la période estivale.

Cette initiative départementale leur permet de bénéficier gratuitement d'un séjour d'une durée de 5 jours et 4 nuits, sur un site touristique situé dans le département du Nord. Ils profiteront ainsi de vacances en groupe, participeront à différentes activités originales, sportives et de loisirs. Cette opération est aussi l'occasion pour eux de découvrir la richesse de l'environnement et du patrimoine départemental.

Les conditions d'inscription sont les suivantes : Le jeune doit être inscrit au collège au 30 juin 2012 et être domicilié dans le département du Nord. L'inscription est gratuite, sans condition de ressources.

Inscriptions limitées à **40 places** pour l'ensemble des villes du **Canton de Trélon**.

Séjours organisés à **RAISMES du 30 juillet au 3 août 2012**. Renseignements auprès de l'accueil de la Mairie.

L'ALSH du mois de juillet

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) se déroulera cette année **du 6 au 31 juillet 2012 inclus** et accueillera les enfants de 4 à 12 ans. L'équipe d'animation propose à vos enfants des activités variées tout au long du mois de juillet. Une réunion d'information aura lieu en début de centre.

Accueil du lundi au vendredi après inscription auprès de l'accueil de la Mairie.

Pour tout renseignement sur les tarifs, il vous est possible de télécharger la plaquette d'information du CLSH sur le site www.anor.fr rubrique « Téléchargement ».



Activités des jeunes de 12/17 ans

Pendant les vacances de juillet et août les jeunes âgés de 12 à 17 ans seront accueillis à l'Espace François Mitterrand. Notre partenariat avec le Centre Socio-Culturel de Fourmies permet aux Anoriens de profiter d'animations plus variées et de rencontrer les jeunes de Fourmies, Féron, Wignehies, dans différentes sorties encadrées.

Inscriptions du lundi au jeudi de 13h30 à 14h00 à l'Espace F. Mitterrand (derrière la Salle A. Beauné, près du terrain de pétanque), et renseignements auprès du Centre Socio-Culturel de Fourmies – Secteur Jeunes au 03 27 60 81 86 (Référénts : Mme Aline DUFOUR en juillet et M. Mickaël DELVALLÉE en août).

Chantier International de Jeunes

Le chantier international se déroulera du 5 au 16 juillet 2012 à Anor. Les jeunes Tchèques, Allemands, Polonais et Français échangeront leurs différentes expériences, et découvriront la vie française. Renseignements auprès de Mme Annie PETIT, Présidente du Comité de Jumelage ANOR Europe au 03 27 59 60 07.

Féron'Arts – Ateliers artisanaux

Dans le cadre du Festival des Féron'Arts organisé du 15 au 18 août 2012 à Féron, des ateliers vous sont proposés : Atelier Tournage sur bois, Peinture, « Grand méchant loup », « Bonhommes en fil », Art Recup', « Bijoux en chambre à air » et Ronde-bosse.

Toutes les inscriptions aux ateliers se font à l'espace billetterie du festival.



Tarifs : Ateliers 5€/personne (2€ à partir du 2^{ème} enfant de la même famille).

Renseignements complémentaires sur les horaires des ateliers auprès de l'accueil de la Mairie. Une navette sera mise en place pour les anoriens.



LES SORTIES, ANIMATIONS ET INFORMATIONS DU C.C.A.S

Dîner Quizz transfrontalier – Jeudi 24 mai 2012 à Beauwelz



Dans le cadre du programme transfrontalier « Générations en Santé », le Centre Culturel de Momignies et la Municipalité d'Anor ont organisé un Dîner Quizz le jeudi 24 mai 2012 à Beauwelz (Belgique).

Ce projet soutenu par le programme européen Interreg IV vise à promouvoir le bien-être, la santé et la qualité de vie des seniors.

Une quarantaine de participants franco-belges, dont vingt

anoriens, ont pu répondre en toute convivialité et dans la bonne humeur à une trentaine de questions-réponses à choix multiples. Les séries de questions étaient entrecoupées de pauses gastronomiques. En effet, un délicieux menu à base de produits régionaux, concocté et servi par les Momi Toq de Beauwelz, était proposé aux concurrents.

Le quizz était décliné en quatre thèmes sur le bien-être des seniors : l'alimentation, les activités de loisirs et physiques, la sexualité et les accidents domestiques. Au cours du jeu, des experts de la santé des seniors sont intervenus pour apporter des compléments d'informations sur les sujets introduits par les questions. Parmi eux se trouvait Frédéric Martin, psychologue, psychothérapeute et sexologue.

À l'issue du quizz, des cadeaux ont été remis aux participants émérites. Cette soirée alliant plaisir, connaissance et humour a réjoui nos vingt participants anoriens. Un **dîner quizz retour** aura lieu le **jeudi 18 octobre prochain à Anor** dans le cadre de la Semaine Bleue.

Journée à Bruges - Mardi 12 juin 2012

La Municipalité et le C.C.A.S de la Ville d'Anor ont proposé, dans le cadre des sorties culturelles destinées aux Aînés, une Journée à Bruges le mardi 12 juin 2012.

La journée fut agréable pour nos 31 participants et le soleil était au rendez-vous. Au programme de cette journée : calèche, bateaux, restaurant, shopping.

Le prochain voyage organisé par la Municipalité aura lieu le mardi 7 août 2012 à Boulogne-sur-Mer.

Renseignements en Mairie.



Opération tranquillité Seniors et réflexes sécurité au quotidien

Un dispositif spécifique en faveur de la protection de nos aînés pour renforcer leur sécurité

L'opération tranquillité seniors, **profite à toutes les personnes âgées qui le souhaitent**, c'est-à-dire aussi bien celles recensées par les communes dans le cadre du plan « canicule » que celles qui se signaleront spontanément aux services de l'Etat. Les personnes âgées volontaires déposent leur demande directement à la brigade de gendarmerie ou par l'intermédiaire des partenaires (polices municipales, services sociaux...). Pour votre information, un formulaire peut être retiré à l'accueil de la Mairie ou téléchargé sur le site internet de la Ville d'Anor www.anor.fr rubrique « Téléchargement ».

Concrètement, cela passe par une protection au plus près des seniors :

- établir des contacts réguliers et préalables entre services en charge de la sécurité et services aux contacts des personnes âgées,
- établir des contacts individualisés entre les services de gendarmerie et les personnes âgées les plus exposées,
- organiser des patrouilles des forces de l'ordre auprès des domiciles de ces personnes lorsque des circonstances particulières le justifient,
- systématiser la prise de plainte au domicile des personnes âgées ou la prise de rendez-vous pour faciliter le déplacement

à la brigade en cas de problème,

« Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes ! »

Les gendarmes sont vos interlocuteurs privilégiés. N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider. L'opération tranquillité seniors, c'est également une campagne de sensibilisation aux réflexes de la sécurité au quotidien.

Colis festif de fin d'année

Chaque année, la Municipalité d'Anor a le plaisir d'offrir aux aînés anoriens, âgés de 65 ans et plus, un colis festif pour les fêtes de fin d'année. Le nombre d'aînés bénéficiant de ce colis s'élèvera à environ 520 pour l'année 2012.

Ce dernier est en très nette augmentation puisqu'il était de 477 en 2011 et 450 en 2010. Dans ce cadre, la Municipalité a décidé d'instaurer un colis couple et un colis individuel. Plus étoffé que le colis individuel, le colis couple permettra à nos aînés de passer de bonnes fêtes de fin d'année.



Carnaval des Enfants

Mercredi 7 mars 2012



Pâques 2012 – Chasse à l'oeuf

Lundi 9 avril 2012



Boucles Cyclistes du Canton de Trélon - Challenge National Junior

Dimanche 15 avril 2012





Repas des Aînés

Samedi 12 mai 2012



Les doyens du repas, Mme Véronique GILBERT, 89 ans et M. Fernand COLETTE, 90 ans

Festival des « Voix de Mai »

Samedi 9 juin 2012



La Fête des Voisins

Vendredi 1^{er} juin 2012 - Rue d'Hirson





DU DIMANCHE 8 AU DIMANCHE 15 JUILLET 2012

Anor Plage – Place du 11 Novembre



Programme

- **Dimanche 8 juillet :**
11h : ouverture de la **Plage**
14h : concours de **pétanque** en doublettes formées. 5€/joueur. Récompense mise + 30%. Ouvert à tous.
16h à 19h : **Radio crochet** ouvert à tous.
- **Du 8 au 15 juillet :**
10h à 19h : Ouverture de la **Plage**
15h : Tournoi de **Beach Volley**. Ouvert aux enfants de + de 12 ans. Inscription gratuite.
- **Mardi 10 juillet :**
15h : Tournoi de **tennis de table**. Ouvert à tous. Inscription gratuite.
- **Mercredi 11 juillet :**
14h : Tournoi de **Mini-golf**. Ouvert à tous. Inscription gratuite.
- **Judi 12 Juillet :**
14h : **Jeux divers**. Ouverts aux enfants.
15h : concours de **pétanque** en doublettes formées.
- **Vendredi 13 juillet :**
15h : Concours de pétanque réservé aux enfants. Inscription gratuite.
- **Samedi 14 juillet :**
14h : concours de pétanque en doublettes formées. 5€/joueur. Récompense mise + 30%
18h : **Festival Joly Jazz** avec le Groupe **BALEINE**
- **Dimanche 15 juillet :**
14h : Ambiance musicale.

- **Samedi 14 juillet 2012 : Fête Nationale**
21h00 – **Bal populaire** – Place du 11 Novembre
22h00 – **Retraite aux flambeaux**, départ de la Mairie
23h00 – **Feu d'artifice** au Parc Despret offert par la Municipalité.



le Groupe BALEINE
(Festival Joly Jazz)

ANIMATIONS ET FESTIVITÉS À VENIR...



Du dimanche 05 au mercredi 15 août 2012

- **Ducasse de l'été :**
Organisée par la Municipalité – Place du 11 novembre
Brocante, concours de pétanque, animations et spectacles divers.
15 août : 23h00 - **Feu d'artifice** au Parc Despret.



Du vendredi 14 au dimanche 16 septembre 2012

- **Spectacle promenade « Légend'air »**
Organisé sur le Site de la Galoperie (voir descriptif complet du spectacle en page 13).



Du lundi 15 au jeudi 18 octobre 2012

- **Semaine Bleue**
Organisée par la Municipalité. Spectacles et jeux divers - Salle des Fêtes Robert Dubar.



Samedi 8 et dimanche 9 septembre 2012

- **Kermesse Anorienne - Site de Milour**
Organisée par la Municipalité
Jeux gonflables pour enfants, spectacles, bal.



Samedi 13 octobre 2012

- **Spectacle de SMAÏN**
Organisé par la Municipalité.
20h30 - Réservation en Mairie (Tarif :
Pré-vente : 20 € - sur Place : 25 €).
Places limitées. Réservez au plus vite.



Du vendredi 26 au dimanche 28 octobre 2012

- **Festival « Cuivres en Nord »**
Organisé par l'Association Génération Acoustique
Salle des Fêtes Robert Dubar, Salle de la Malterie et
Eglise Saint-Nicolas d'Anor.